

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 03 JUILLET 2017 A 18H45**

Date de convocation : 26 juin 2017

Présents : M. PERLUMIERE Philippe, Maire – Mme PIETTE Valérie, M. FAILLY Jean-Pierre, Mme MARCHON Florence, Adjoint.

Mmes ANDRIEUX Cécile, ISIDORE Nathalie, ROUSSELLE Aurélie, M. ESCLAFIT Christophe, ET-TABTI Omar, SPLINGART Gérald, STEINER Cyril, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme BROUX Marie-Pierre (pouvoir à Mme MARCHON), Mme CAPPELLE-BOURGEAT Carline.

Absents non excusés : M. MALARA Gilbert, M. RUHER Hervé.

Secrétaire de séance : M. ET-TABTI Omar.

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

ORDRE DU JOUR

- Délibérations diverses
- PLUi
- Rythmes scolaires
- Station d'épuration du Mas
- Tarif assainissement
- Achat de terrains
- Travaux presbytère
- Personnel communal
- Questions diverses

M. Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 avril 2017. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS DIVERSES

Tarifs du camping :

- Tentes Ou Caravanes (avec branchement EDF)

- Espace D'accueil
- Terrain pour tentes et caravanes 4,00 €
- Campeurs
- Adultes et enfants + de 7 ans 2,50 €
- Enfants moins de 7 ans 1,00€

Tentes Ou Caravanes (Sans Branchement Edf)

- Espace D'accueil 1,00 €
- Campeurs adultes et enfants + 7 ans 2,50 €
- Enfants moins de 7 ans 1,00 €

Taxe De Sejour : 0.22 € par personne et par nuité

Machine à laver : 2 € par lessive

(Utilisation pendant les horaires du gardien)

-

MOBIL HOMES

Hors saison : 1^{er} avril au 31 mai et 1^{er} octobre au 30 octobre.

- La semaine : 180 € - confort plus : 200 €
- Le week-end 2 Jours : samedi et dimanche : 100 €
- Confort plus : 120 €

- Le week-end 3 jours (V S D ou S D L) : 120 € Confort plus : 150 €

Saison estivale : 1^{er} juin au 30 septembre

- La semaine : 250 €
- Mobilhome confort plus : 300 €
- Week-end 2 jours : 80 €
- Confort plus : 100 €
- Week-end 3 jours (V S D ou S D L) : 100 €
- Confort plus : 120 €

Caution :

150 €

Taxe de séjour : 0,22 € par personne et par nuité

Adopté à l'unanimité

RYTHMES SCOLAIRES

-Monsieur le Maire rappelle la situation et les évolutions possibles depuis les élections . Mais jusqu'au 27 juin, il n'y avait qu'un projet de décret permettant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire. Les élus communautaires au travers du bureau des Maires et de la commission scolaire avaient émis un avis pour revenir sur une organisation sur 8 demies journées avec le mercredi libéré. La parution du décret à, quelques jours de la sortie ne permet pas de modification pour l'année scolaire 2017-2018.

Présentation et consultation du compte-rendu du conseil d'école du 22 juin 2017.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Une réunion sera prévue pour amender le travail du bureau d'étude qui n'a pas fait de retour sur les parcelles qu'il avait présentées.

TARIF ASSAINISSEMENT

M. le Maire fait une proposition sur les tarifs d'assainissement, qui sont à l'heure actuelle de 0,91 € par m³ et 61,40 € d'abonnement (HT), soit un total de 170.60 € Ces montants ne permettent pas d'équilibrer le budget assainissement collectif de la commune et ne couvriront pas l'investissement nécessaire à la réalisation de la réfection de la station du Mas. Ils ne permettent pas d'obtenir une subvention du Conseil Départemental pour cette réfection. Le Conseil trouve dommage que l'attribution d'une subvention soit corrélé à un certain niveau de tarif.

Pour obtenir la subvention il faut que le tarif soit de 280 euros pour 120 m³ Monsieur le Maire propose de répartir en deux fois cette augmentation. Une fois tout de suite pour équilibrer le budget assainissement en fonctionnement et la deuxième à la fin des travaux de réfection pour obtenir la subvention et amortir l'investissement réalisé.. La première augmentation amènera le cout du m³ à 1.10 euro et l'abonnement à 82 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote (2 voix contre / 10 pour) les propositions.

STATION D'EPURATION DU MAS

M. le Maire informe que l'étude hydrogéologique a mis en évidence le caractère positif pour l'implantation de la station sur le nouveau site. Une proposition de devis pour réaliser une levée topographique afin de savoir si la station peut être réalisée avec ou sans pompe de relevage en fonction des pentes. Son montant est de 1308 euros.

Le conseil approuve à l'unanimité.

ACHAT DE TERRAIN

M. le Maire informe le conseil sur la mise en vente d'un terrain au bord de la

départementale 6089. Il propose d'envisager les possibilités d'aménagement et son intention de faire une proposition pour un futur achat.

Le conseil approuve à l'unanimité.

TRAVAUX PRESBYTERE

Présentation des travaux réalisés.

Le chantier formation a repris l'ensemble de la structure la salle du patronage et a commencé les travaux sur le jardin en contrebas.

PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil approuve à l'unanimité la bonification d'un agent pour lui permettre une évolution de salaire. Il va aussi envisager la transformation d'un poste pour l'avancement d'un personnel. Cette transformation se fera en lien avec le centre de gestion.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire présente des devis pour l'achat d'un véhicule léger neuf et se trouve pratiquement aussi avantageuse qu'un véhicule d'occasion. La meilleure offre est de 9954 euros hors taxes.
- M. le Maire présente un devis modificatif pour l'aménagement d'un petit appartement au niveau du restaurant pour que l'ensemble soit au même niveau. Un devis d'une entreprise est présenté d'un montant de . Le conseil approuve à l'unanimité.
- M. le Maire présente la situation où les véhicules roulent encore trop vite sur les secteur de l'école. Il propose de renforcer la signalisation par la pose de panneaux spécifiques. . Accord à l'unanimité.
- Monsieur le Maire présente une demande du SDE pour le financement d'une extension de réseau. La facture est élevée. Le conseil ne donne pas son accord, comme par le passé toute extension doit se faire dans la limite des prises en charge par les différents syndicats.
- Monsieur le Maire propose de renforcer la sécurité sur la voie communale numéro.. En effet, les usagers roulent à des vitesses importantes et inappropriées avec le carrefour de la voie communale numéro. Un arrêté municipal limitera la vitesse à 30 kilomètres à l'heure, un dispositif ralentisseur sera réalisé et un stop sera placé sur la voie. Accord à l'unanimité.
- Choix du film ou de dessin animé. Le conseil se prononce pour un film d'animation comme l'année passée. Le conseil donne son accord pour renouveler la gratuité aux enfants de la commune scolarisé au primaire.